

ANAH Agence Nationale de l'Habitat

- · Aide de l'Etat
- Participation à hauteur de 35 % à 50 % du montant des travaux hors taxe dans la limite de 20 000 € de travaux.



Participation

- Le taux du crédit d'impôt s'élève à 25 % du montant des dépenses.
- Les dépenses sont plafonnées de la manière suivante :
 - 5 000 € pour une personne seule;
 - 10 000 € pour un couple soumis à imposition commune

Attention tous les éléments ne sont pas pris en charge par le crédit d'impôt. Vous pouvez vous référer à ce document : http://bofip.impots. gouv.fr/bofip/5894-PGP.html

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées PCH: Prestation de Compensation du Handicap

- Aménagement de logement : 10 000 € pour 10 ans
- Aide technique : 3960 € pour 3 ans

Pour qui?

- · Conditions de ressources (revenu fiscal de référence)
- · Concerne les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires bailleurs privés qui se désengagent sur le financement des travaux.
- Propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de votre logement.
- Pour les personnes imposables ou

Les travaux doivent être réalisés par la même entreprise qui fournit les équipements.

- Pas de condition de ressources
- Présenter une incapacité absolue de réaliser les actes de la vie quotidienne ou deux graves.
- Être âgé de moins de 75 ans avec l'incapacité survenue avant les 60 ans.

Contact

https://monprojet.anah.gouv.fr

- Dossier de demande de subvention
- Avis d'imposition du foyer
- RIB
- Devis détaillé
- · Compte-Rendu ergothérapeute avec plan et cahier des charges
- · Justificatif de handicap ou dépendance
- Plan de financement

Les sommes liées aux travaux doivent être déclarées sur la déclaration complémentaire des revenus (case 7WJ du formulaire n°2042 RICI à demander au centre des impôts), y joindre tous les justificatifs nécessaires (factures acquittées...)

Demander un dossier auprès de la MDPH de votre département. Il vous faudra fournir d'un:

- Certificat médical MDPH
- Devis détaillé
- Compte Rendu + plan + cahier des charges du projet
- Justificatif des difficultés de santé (bilans médicaux, compte-rendus des médecins..)

